

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du groupe de travail  
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non  
certificative 2024-2025 en mathématiques et en formation  
historique, géographique, économique et sociale en  
cinquième année de l'enseignement primaire**

**A.Gt. 21-02-2024**

**M.B. 20-03-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.6.3-6 ;

Vu le décret du 02 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment l'article 9 ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques et en formation historique, géographique, économique et sociale en 5<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire est composé de :

1° quatre membres du Service général de l'Inspection désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement :

- Philippe DUPONT ;
- Pierre LENGELE ;
- Jeannine LEROY ;
- Amandine PECRIAUX ;

2° trois enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- o l'enseignement officiel subventionné :
  - Pascale DOCQUIER ;

- l'enseignement libre subventionné :
  - Gwennaëlle HUIN ;
  - N. ;
- 3° six membres issus :
  - de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :
    - Valérie RENSON ;
  - de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :
    - Anne-Christine FRANCK ;
    - Anne-Catherine LION ;
    - Stéphanie NELISSE ;
  - d'une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :
    - Nicolas VANDEBROECK ;
    - Ophélie CANIVET.

**Article 2.** - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 21 février 2024.

Bruxelles, le 21 février 2024.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR